

La révolution française



1/ La réunion des Etats Généraux

(cf. exercices « Les débuts de la révolution »)

En 1789, la monarchie est critiquée et la crise économique est importante.



Louis XVI dépense beaucoup (guerres, entretien des courtisans), il a donc besoin de l'argent des impôts pour remplir les caisses de l'Etat. Mais ce sont surtout les paysans qui payent les impôts, ce qui entraîne un mécontentement face à ces inégalités.

Pour trouver des solutions, Louis XVI annonce la réunion des **Etats Généraux**, c'est-à-dire la réunion des députés des trois ordres (clergé, noblesse et Tiers Etat). Des **cahiers de doléance** sont rédigés : la population y exprime ses désirs et ses revendications.



2/ La fin de la monarchie absolue



Le 20 juin 1789, les députés du Tiers Etat (et quelques députés de la noblesse et du clergé) jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France : c'est le **serment du Jeu de paume**.

Ils se déclarent Assemblée nationale constituante le 9 juillet 1789, ce qui donne le pouvoir à la nation. C'est la fin de la monarchie absolue.

3/ La Révolution

Les Parisiens sont inquiets à cause de la hausse du prix du pain et du roi qui rassemble ses troupes autour de Paris. Ils craignent un complot de la part des privilégiés et décident d'aller chercher des armes pour se défendre. Ils pillent alors les armureries.



Le 14 juillet, **les Parisiens prennent la prison de la Bastille**. Ce n'est pas un événement d'une grande importance mais son impact est considérable. Ce **14 juillet 1789** marque la fin de l'ancien régime.

4/ La déclaration des droits de l'homme et du citoyen

(cf. exercices « La déclaration des droits de l'homme et du citoyen »)

Le 4 août 1789, tous les privilèges sont abolis. Le 26 août, la **déclaration des droits de l'homme et du citoyen** établit la liberté individuelle, un impôt équitable et l'égalité des citoyens.



5/ Le temps de la monarchie constitutionnelle (1791-1792)

(cf. exercices « La fin de la révolution »)

Désormais, le peuple (et non plus le roi) est le souverain. Le roi exerce le pouvoir exécutif. Une assemblée unique vote les lois, le budget de l'Etat, la guerre et la paix.



Les députés créent les départements et les communes qui s'administrent par des assemblées élues par les citoyens.

Les curés et les évêques sont désormais élus par les citoyens, le pape n'a plus qu'un droit de regard réduit. Cette mesure va diviser profondément les Français.

La fuite manquée du roi (arrêté à Varennes et ramené à Paris) frappe l'opinion et divise les révolutionnaires entre modérés et « **sans-culottes** » (hommes qui portent des pantalons à rayures et non des culottes, symbole de l'ancien régime.)



Pour les politiques, la guerre semble être le moyen de débloquer la situation : la France déclare la guerre à l'Autriche et à la Prusse.

En marche vers Paris, les Marseillais chantent le Chant de l'Armée du Rhin, composé par **Rouget de Lisle**. Ce chant deviendra la **Marseillaise**.

Le 10 août 1792, le peuple attaque les Tuileries : le roi est emprisonné.

6/ Les débuts de la Première république et l'instauration de la Terreur (1792-1794)

(cf. exercices « La Terreur »)

Le 21 septembre 1792, lors de sa première séance, la Convention proclame la **République**.

Après avoir été jugé et condamné pour trahison envers la République, le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI est guillotiné.



Sous la direction de **Robespierre**, des révolutionnaires, appelés « **Montagnards** » (Danton, Marat), imposent une dictature sanglante, limitent les libertés, matent les révoltes et font arrêter et exécuter des milliers de personnes. Cette période sanglante est appelée « **la Terreur** » et dure une année.

La population est excédée par ces excès. L'assemblée fait arrêter et exécuter les principaux chefs montagnards et met fin à cette période sanglante.

Elle rédige une nouvelle constitution qui partage le pouvoir entre un gouvernement et deux assemblées. Mais les français commencent à se lasser de tous ces changements.